AR Prefecture
082-218201317-20260511-2026_45-DE
Reçu le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026

N° 2026 – 45

République Française

Département
Tarn-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 11 mai 2026

Date de convocation
6 mai 2026

Date d'affichage
6 mai 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	19
Procurations :	00
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six et le onze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure, BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, M. Denis TAISANT, MM. Jean-François CADERAS, Serge LAYMOND, Joël MOURIAU, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absent : Néant.

M. Joël MOURIAU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal pour transplanter l'A.L.S.H. (périscolaire et extrascolaire) et réaménagement avec végétalisation de l'espace extérieur attenant (cour).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le marché de maîtrise d'œuvre signé le 29 septembre 2025 avec la SELURL d'Architecture VERGELY, pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour transplanter l'A.L.S.H. (périscolaire et extrascolaire) et réaménagement avec végétalisation de l'espace extérieur attenant (cour).

L'enveloppe financière de ces travaux avait été estimée à 300 000 € H.T. en 2025. Suite à la validation de l'APD le 5 mars 2026, le nouveau montant des travaux s'établit à 538 809,87 € H.T.

Ce montant nécessite un avenant sur le coût global de la maîtrise d'œuvre, soit de 38 700 € H.T. à 69 506,47 € H.T., une plus-value de 30 806,47 € H.T. Le taux de rémunération reste inchangé à 12,90 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

. . . / . . .

Publié le : 02/10/2026 08:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80885

AR Prefecture

082-218201317-20260511-2026_45-DE
Reçu le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026

VALIDE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre s'élevant à + 30 806,47 € H.T. signé avec la SELURL d'Architecture VERGELY, sur un montant des travaux de 538 809,87 € H.T., soit une rémunération de l'Architecte de 69 506,47 € (12,90 %).

AUTORISE son Président à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 28 mai 2026.

Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Joël MOURIAU.

Publié le : 02/10/2026 08:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80885